

IDENTIFICATION

Section : Droit

Intitulé de l'UE : Introduction au droit

Code de référence : 713001U32D2

Nombre de périodes : 60

Nombre de crédits ECTS : 5

DESCRIPTION

Prérequis ou documents de référence pour une préparation préalable au cours :

Capacités :

- résumer les idées essentielles d'un texte d'intérêt général et les critiquer ;
- produire un message structuré qui exprime un avis, une prise de position devant un fait, un événement, ... (des documents d'information pouvant être mis à sa disposition).

Titre pouvant en tenir lieu : certificat de l'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

Il est intéressant de prendre connaissance de la presse belge et/ou de suivre des émissions, des débats sur des thèmes juridiques ou politiques.

Finalités particulières :

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- d'appréhender la notion de système juridique et l'ensemble des éléments qui le composent : sources du droit, organisation judiciaire belge, branches du droit... ;

- de se sensibiliser à l'importance de l'information juridique la plus actuelle et la plus adaptée à la gestion de dossiers juridiques ;
- d'utiliser les principaux outils de recherche d'information juridique ;
- d'appréhender les différentes étapes du processus informationnel ;
- de constituer et de tenir à jour un relevé des principales sources juridiques.

Contenu du cours :

Introduction au droit :

- Le droit belge : droit public et droit privé
- Les caractéristiques de la règle de droit
- Les sources du droit et leur hiérarchie
- Présentation du pouvoir judiciaire

Recherche, traitement et validation de l'information juridique :

- Le vocabulaire juridique...un monde à découvrir
- La législation, la jurisprudence et la doctrine...sources principales du droit
- Et quid des autres sources du droit ?
- Comment faire une bibliographie ?
- Comment faire une synthèse ?
- Comment faire une recherche juridique ? (à la bibliothèque/sur internet)

Bibliographie :

- ASM, « Dire le droit et être compris. Comment rendre le langage judiciaire plus accessible ? », Bruxelles, Bruylant, 2003.
- BLAISE, P., ... ; « Introduction à la Belgique fédérale, Bruxelles », CRISP, 2022.
- DE STREEL, A., ... ; « Introduction au droit. Fondements du droit belge, européen et international », Bruxelles, Larcier, 2020.
- GERLACHE, A., ... ; « La Belgique pour débutants », 9ème éd., Bruxelles, La Charte, 2017.
- LENOBLE-Pinson, M., « Dire et Ecrire le droit en français correct. Au plaisir des gens de robe », Bruxelles, Bruylant , 2016.
- MATHY, I. et SCHULTZ, G.,... , Lexique juridique belge, Bruxelles, Larcier, 2021.
- VAN DROGHENBROECK, J-F.,... ; *Précis de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain. Leçons de méthodologie juridique (2^e édition)*, Bruxelles, Larcier, 2016.

- + nombreux sites internet et FICHES INFO de la Chambre des Représentants de l'année en cours + utilisation « Le Code pour l'étudiant en droit » Wolters Kluwer de l'année en cours.

PERSONNEL(S) ENSEIGNANT(S)

Debloq Laurence, Roman Catherine

METHODOLOGIE

Méthode participative agrémentée d'exercices pratiques réalisés aux cours par les étudiants pour les deux cours de l'unité d'enseignement.

Recherches sur internet et en bibliothèque pour le cours de recherche uniquement.

SUPPORTS

Des notes de cours sont mises à disposition sur Moodle. Elles sont à compléter par les étudiants.

Nombreux articles et textes + vidéos.

Le code pour l'étudiant en droit aux éditions Wolters Kluwer (4 volumes) année en cours.

MODES D'ÉVALUATION ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Modes d'évaluation :

Introduction au droit : Interrogation dispensatoire et examen écrit (valant pour un tiers des points de l'ensemble de l'unité d'enseignement).

Recherche, traitement et validation de l'information juridique : examen écrit et recherche sur internet.

Acquis d'apprentissage :

L'étudiant sera capable :

à partir de situations caractérisées par des problèmes juridiques standards et dans le respect des consignes données,

- d'identifier la ou les sources de droit applicable(s) en Belgique ;
- de déterminer la juridiction compétente pour en connaître ;
- d'effectuer une recherche en fonction des trois sources du droit : législation et réglementation, doctrine, jurisprudence ;
- de trier, de sélectionner les informations juridiques pertinentes, et d'en donner une synthèse ;
- de présenter un fonds documentaire juridique de base.

UTILISATION DE L'IA

L'IA pourra être utilisée lors de recherches documentaires comme un aidant mais ne remplacera aucunement la recherche sur des moteurs de recherche habituels. L'étudiant veillera en ce cas à garder un regard critique et à vérifier ce que l'IA annonce.

L'IA ne pourra en aucun cas être utilisée lors de l'examen.